A CAMILLE DESMOULINS.

La justification de M. PATRIS, *n'ayant pu être lue en entier à la tribune des* Jacobins, *il a cru devoir la faire imprimer et distribuer, afin d'éclairer les bons citoyens, que des intrigans ont égarés.*

JE n'ai appris que par la voix publique, que j'avais été dénoncé à cette tribune.

Je me hâte de venir me justifier. Il me serait trop pénible de voir suspendre un seul instant l'estime que je crois mériter de tous les vrais amis de la liberté.

Je n'examinerai donc pas si la Société aurait dû accueillir une dénonciation contre un homme revêtu d'un caractère public, avant d'exiger du dénonciateur l'exécution d'un article du réglement, qui porte que *quand un membre de cette Société en voudra dénoncer un autre, il sera tenu de lui faire part des motifs et de lobjet de la dénonciation.*

Je n'examinerai point non plus s'il n'aurait pas été de la justice de la Société de me faire part de la dénonciation, afin de ne pas laisser à la calomnie le temps de germer et de produire son effet. Je n'examine qu'une chose; je suis accusé, je viens me justifier et confondre un calomniateur.

On vous a dit, Messieurs, dumoins quelques amis me l'ont ainsi rapporté, on vous a dit, qu'ayant imprimé chez moi un Journal

A

patriote, j'avais supprimé le numéro, qui devait paraître lundi, et que j'avais commis ainsi deux délits, dont l'un particulier, en violant la propriété de l'auteur, et l'autre public, en supprimant un écrit absolument nécessaire pour le salut de la chose publique. Je suis loin de partager avec l'auteur cette opinion beaucoup trop présomptueuse, selon moi, et tous les hommes sensés avoueront sans doute qu'il serait bien malheureux que la révolution eût besoin, pour arriver à bon port, d'un pilote qui plus d'une fois, dans les momens d'orage, a abandonné lâchement le gouvernail, et au plus fort de la tempête, s'est honteusement caché à fond de cale (1).

J'observerai à la Société, que je n'ai point non plus violé la propriété de mon dénonciateur; que son numéro est bien à moi, puisque je l'ai acheté, et que personne n'a le droit de m'en demander compte, puisque l'ayant acheté et payé, c'est ma propriété absolue.

A ceux qui me demanderont amicalement pourquoi ayant imprimé un ouvrage, que quelques personnes, sur la foi de l'auteur qui va le disant partout, croyent utile à l'affermissement de l'esprit public, je ne l'ai pas fait paraître, je leur répondrai que des raisons puissantes d'intérêt particulier, exigeaient de moi que je différasse de quelques jours la publicité de cet écrit. Je leur dirai qu'une association que j'avais faite par humanité, par commisération, m'était devenue

(1) Epoque du 17 juillet 1791.

extrêmement onéreuse, et entiérement préjudiciable à mes intérêts; et que cette association, que j'étais obligé d'annuller, au risque de voir ma petite fortune compromise, serait devenue très-difficile à rompre, au jugement des hommes de loi que j'ai consultés, si j'avais fait paraître le premier numéro d'un Journal, dans l'entreprise duquel mon associé était en nom aussi bien que moi. J'ai écrit mes raisons à mon dénonciateur. Il savait bien quels étaient mes motifs; mais il est du nombre de ces gens qui disent : *calomnions toujours; le coup sera porté, la justification sera tardive, le mal sera fait* (1).

Je puis vous ajouter une chose, Messieurs, c'est que lundi, à deux heures, je l'ai rencontré sur le Pont-Neuf, avec un nommé M. Baillo, et que là il m'a dit que si je voulais lui donner deux louis, que je ne lui dois point, tout serait fini entre nous. Ainsi donc mon dénonciateur a trompé la Société, il a menti à lui-même et à sa conscience. Ce

---

(1) Voilà les raisons que je me serais contenté de donner au public, par ménagement pour un homme qui n'en mérite point. Mais ce libelliste éhonté, qui a osé m'accuser d'être vendu à la liste civile, me force à deux choses également pénibles pour moi, à dévoiler sa turpitude en mettant au jour ma délicatesse et mon honnêteté. J'ai su que M. Desmoulins avait été offrir sa plume à plusieurs personnes en place, qui m'autorisent à le publier, et j'ai pensé que l'honneur et le patriotisme ne me permettaient pas d'imprimer l'ouvrage d'un homme qui se proposait de distribuer la louange ou le blâme, selon qu'on lui donnerait ou refuserait de l'argent.

court exposé, Messieurs, est suffisant, je pense, pour ma justification entière et absolue.

Maintenant permettez-moi quelques observations.

Qu'ils sont coupables ces hommes qui, semant sans cesse le trouble et l'agitation dans cette Société, ne l'occupent que de dénonciations vagues, et voulant à quelque prix que ce soit, jouer un rôle à cette tribune, viennent, pour faire croire à leur patriotisme, mettre en doute celui des citoyens les plus zélés! Que peuvent-ils répondre à la patrie, qui les accuse ici par ma bouche, de faire perdre à de misérables querelles des momens précieux, que cette Société, dans les beaux jours de sa gloire, employait a préparer, par une discussion sage et majestueuse, ces décrets destinés à fonder notre liberté et à préparer celle du monde entier?

Et vous M. Camille Desmoulins, vous qui après m'avoir accusé d'incivisme à cette tribune, avez dit dans la Société et dans les couloirs à quiconque a voulu l'entendre, que j'étais vendu à la liste civile, que j'avais été porter votre numéro à MM. Pétion, Brissot, Guadet, et à tous les ministres, et qui m'avez ainsi diffamé par l'imputation de *vénalité* et de *corruption*, avez-vous pu croire que les têtes saines et pensantes, qui forment encore la majorité de cette Société, ne mettraient aucune différence entre un auteur famélique, faisant de sa plume mercénaire son seul moyen d'existence, un écrivain qui naguères, dans une brochure peut-être bien criminelle

dans ses motifs, mais à coup sûr déplorable dans ses effets, a eu la mal-adresse d'avouer qu'il avait reçu dix mille livres de Lafayette, qui a loué quelquefois ce général pour son argent, et qui l'a déchiré ensuite, probablement pour faire augmenter sa rétribution et faire acheter de nouveau ou son silence ou ses éloges, avez-vous pu croire, dis-je, qu'on ne mettroit aucune différence entre un Camille Desmoulins, dont le nom seul est une injure, et un citoyen irréprochable, ayant une existence connue, qui a marché invariablement sur la même ligne, qui a constamment professé les mêmes principes, qui, depuis la révolution, a été porté par l'estime et la confiance de ses concitoyens, à toutes les fonctions civiles et à tous les grades militaires, qui, décoré aujourd'hui de l'écharpe municipale, est assurément bien connu pour défendre avec ardeur les intérêts du peuple, les principes de l'égalité et de la liberté, qui est et sera toujours l'ennemi déclaré des intrigans, de ces hommes obligés de remuer la boue et de fouiller l'ordure pour y trouver un morceau de pain, de ces hommes qui ne peuvent vivre qu'à la faveur du trouble et de l'anarchie, de ces hommes en un mot, qui contre-faisant les patriotes, viennent au milieu de ceux qui le sont réellement, pour y semer les haines et les divisions, semblables à ces ennemis déguisés, qui dans les journées malheureuses de Mons et de Tournay, mêlés parmi nos braves soldats, se sont mis à crier au milieu de l'armée, *nous sommes trahis!*

sauve qui peut! afin d'opérer une déroute générale et le massacre de nos armées.

Encore un mot, M. Desmoulins, et ce mot sera le dernier. Je vous somme de porter à l'accusateur public votre dénonciation signée; sinon, je demande à la Société la permission de vous déclarer ici la plus vile des créatures et le plus infâme des calomniateurs. Venez vous rétracter à cette tribune, ou former l'engagement de prouver tout ce que vous avez avancé, sans quoi je demande à la Société une justice qu'elle me doit, et qu'elle se doit à elle-même, votre exclusion. Venez m'attaquer aux tribunaux. Je vous porte un défi solemnel. Acceptez-le, on verra qui des deux sortira vainqueur de la lutte que je vous propose.... Mais vous ne ramasserez pas le gage du combat, et si vous le faisiez, vous qui m'accusez de *corruption* et de *vénalité*, je promets en face de toute la Société, de faire rejaillir, et avec usure, sur votre front qui y est accoutumé, l'ignomine et la flétrissure que vous avez cru pouvoir imprimer sur le mien (1).

Et vous, Robespierre, vous qui si longtemps réunites les suffrages de tous les patriotes, vous par qui juraient tous les amis de la liberté et de la révolution, vous qui défendîtes avec tant dénergie les droits du

---

(1) Ici finissait ma justification. Ce qui suit a été écrit après ma radiation de la liste des Jacobins.

peuple, pourrait-il se faire que vous fussiez aujourd'hui le chef ou la dupe d'une faction qui, à la faveur de l'anarchie, tend visiblement à ramener le despotisme? Je le dis ici avec douleur, et avec une douleur que partagent tous les honnêtes gens, vous avez tenu dans cette affaire une conduite étrange. Vous aimez la vérité, eh bien! je vais vous la dire.

Comment vous, Robespierre, vous qui n'ignorez pas que les nombreux citoyens des tribunes, ont tous les yeux fixés sur vous, qu'ils cherchent à lire dans vos regards, et s'appliquent à saisir vos moindres mouvemens, pour savoir ce qu'ils doivent applaudir ou improuver, comment avez-vous souffert que le vil dénonciateur, à qui je répondais, voyant la Société couvrir de longs applaudissemens les dures vérités que je commençais à lui dire, ait quitté sa place, pour aller s'asseoir derrière vous, qu'il vous ait tiré par l'habit, qu'il vous ait parlé tout bas d'un air d'intelligence? Ne deviez-vous pas sentir qu'une telle intimité lui donnerait de la faveur, et tournerait à mon préjudice? Que serait-ce, si j'ajoutais que loin d'user de l'influence que vous avez sur la société, pour la ramener au calme, et à la dignité qui la caractérisaient encore, il y a quelques mois, vous avez vous-même provoqué contre moi les mesures les plus violentes? Oui, Robespierre, vous pouviez empêcher la Société de se compromettre par une censure qui ne flétrit qu'elle, et vous ne l'avez pas fait, et non-seulement vous ne l'avez pas fait, mais encore vous avez envoyé, vous avez poussé à la tribune un député, qui moins

partial que vous, a proposé une nomination de commissaires. Cette proposition n'a point été de votre goût, vous avez fait un mouvement improbatif, et à ce signe un cri général est parti des tribunes, et de l'assemblée : *Point de Commissaires! Point de Commissaires!* J'ai demandé la parole, je n'ai pu l'obtenir. Je suis venu au bureau écrire cinq à six lignes, que j'ai remises au Président, vous ne lui avez pas permis de les lire, vous lui avez dit qu'il n'était que l'organe de la Société, et qu'il devait mettre aux voix ma radiation, qui était demandée. Vous avez provoqué vous-même cette radiation ; le tout sans avoir l'air de vous en mêler, et quand cette proposition a été mise aux voix, vous ne vous êtes levé ni pour ni contre. Voilà, Robespierre, la conduite que vous avez tenue; je ne sais quel jugement en porteront les âmes honnêtes : mais moi, je la trouve partiale, criminelle et lâche.

PATRIS, *Officier Municipal.*

De l'Imprimerie de PATRIS, place de l'Estrapade, N°. 10.